

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 AVRIL 2023-20H30

Le onze avril deux mille vingt trois, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 4 avril 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
Mme Corinne CHABORD donne pouvoir Mme Lucie DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération N° 2023-015 : Affectation du résultat

M. le Maire propose de procéder à l'affectation du résultat qui vient d'être constaté dans le Compte Administratif.

Dans le cadre de cette opération, il convient de reprendre l'ensemble des résultats de la manière suivante :

Détermination du résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 430 941.32 €
Dépenses de fonctionnement	2 248 976.82 €
Excédent de fonctionnement	181 964.50 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 780 505.83 €

Résultat à affecter 962 470.33 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Recettes d'investissement	535 968.36 €
Dépenses d'investissement	624 609.20 €
Déficit d'investissement	- 88 640.84 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	217 892.08 €
Reste à réaliser	- 117 792.91

Excédent d'investissement 11 458.33 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est de : 962 470.33 €

En présence d'un excédent de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation obligatoire, Cependant il est proposé les affectations suivantes

Recettes d'investissement : 1068	117 802.91 €
002 :	844 667.42 €
Autofinancement prévisionnel (021-023) :	1 026 334.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE l'affectation du résultat 2022 tel que défini ci-dessus**

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 12 avril 2023

Le Maire,
Marc DELEIGUE